



COMMUNE DE VAULX-EN-VELIN

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance de **31 mars 2022**

Compte rendu affiché le

Date de convocation du conseil municipal le **25 mars 2022**

Présidente : **Madame Hélène GEOFFROY, La Maire**

Secrétaire de séance : **Monsieur Frédéric KIZILDAG**

Membres présents à la séance :

Hélène GEOFFROY, Stéphane GOMEZ, Kaoutar DAHOUM, Matthieu FISCHER, Muriel LECERF, Philippe MOINE, Myriam MOSTEFAOUI, Ahmed CHEKHAB, Antoinette ATTO, Roger BOLLINET, Nadia LAKEHAL, Michel ROCHER, Josette PRALY, Patrice GUILLERMIN - DUMAS, Nassima KAOUAH, Pierre DUSSURGEY, Fatma FARTAS, Pierre BARNEOUD - ROUSSET, Bernard RIAS, Régis DUVERT, Yvette JANIN, Joëlle GIANNETTI, Eric BAGES-LIMOGES, Frédéric KIZILDAG, Véronique STAGNOLI, Dehbia DJERBIB, Charazède GAHROURI, Christine JACOB, Harun ARAZ, Abdoulaye SOW, Nordine GASMI, Carlos PEREIRA, Christine BERTIN, Sacha FORCA, Richard MARION, Ange VIDAL

Membres absents excusés ayant donné pouvoir :

**Yvan MARGUE à Stéphane GOMEZ
Liliane GILET-BADIOU à Nadia LAKEHAL
Nacera ALLEM à Nordine GASMI
Maoulida M'MADI à Carlos PEREIRA
Audrey WATRELOT à Sacha FORCA**

Membres absents :

David LAÏB, Mustapha USTA

Nombre de membres		
Art 2121-2 du CGCT	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
43	43	41

Objet :

Modification n°3 du PLU-h
Contribution de la Ville et des Conseils de quartier à l'enquête publique

V_DEL_220331_7

Rapport de Monsieur FISCHER,

Mesdames, Messieurs,

Le 12 octobre 2020 la Métropole de Lyon en charge de l'urbanisme, du renouvellement urbain et du cadre de vie, engageait la modification n°3 du plan local d'urbanisme et de l'habitat (PLUh).

Une concertation publique, organisée par la Métropole, du 13 avril au 20 mai 2020 a permis aux grands lyonnais de s'exprimer sur leurs attentes autour de huit thématiques : mobilité et économie d'espace, trames vertes et bleues, aménagement et cadre de vie, santé, sécurité, risques, habitat et mixité, économie, commerce, agriculture.

La Ville a complété cette concertation métropolitaine en tenant deux réunions de présentation des demandes de modifications, le 5 mai 2021 à destination des conseils de quartier et le 18 mai 2021 à destination du grand public.

Le 10 février 2022, au titre de la consultation des personnes publiques associées, le conseil municipal délibérait sur les points suivants :

- porter à connaissance le bilan de la concertation ;
- confirmer deux demandes adressées par la Ville à la Métropole dans le cadre de cette procédure de modification : inscription d'un emplacement réservé au bénéfice de la Ville, inscription de la maison du Comte de Berthe comme élément bâti à préserver suite à une erreur matérielle de la Métropole dans le dossier d'enquête publique.

Cette délibération complétait ainsi le travail engagé par la Ville autour des demandes de modifications adressées à la Métropole en décembre 2020, janvier et juillet 2021. Ces demandes portaient notamment sur les points suivants :

- le renforcement de la nature en Ville avec la demande de changement d'indices de secteurs du Village, permettant de diminuer la constructibilité des cœurs d'îlot végétalisés ou l'inscription d'une bande paysagère de 7,00m de profondeur le long des terrains industriels du boulevard des Droits de l'Homme. Il est également demandé, dans ce cadre, la restitution de 1,52 ha de zone à urbaniser aux espaces agricoles dans le secteur de Cachin Est,
- la prise en compte des morphologies urbaines existantes pour assurer des transitions urbaines plus douces entre les secteurs de centralité et les secteurs pavillonnaires par le changement de zonage ou d'indice notamment dans des secteurs à proximité du Village ou du centre-ville,
- la prise en compte du développement urbain durable avec l'inscription de nouvelles orientations d'aménagement et de programmation sur le site de la clinique de l'Union et sur l'avenue Paul Marcellin, la mise à jour d'orientations préexistantes (secteurs Blein-Salengro ou Chénier) et le renforcement de la place des mobilités actives qui se traduit par un nouvel emplacement réservé au Village (liaison Jaurès-Cachin) et au sud (section de la promenade jardinée entre la rue Alexandre Dumas et la Petite Cité),
- la valorisation et la protection du patrimoine et de l'identité des territoires à travers des compléments apportés aux éléments bâtis à préserver (EBP) et aux périmètres d'intérêt patrimoniaux (PIP) déjà existants (réécriture des prescriptions, augmentation des périmètres), la création de six nouveaux EBP et d'un nouveau PIP (lotissement de maisons Castors dit Givet-Izieux).
- l'amélioration de l'habitat existant par la mise en place d'une servitude de taille minimale des logements existants qui permet d'instaurer des règles dans le cadre d'une division en

volume d'une maison ou d'un immeuble existant, afin de logements familiaux répondant aux besoins des ménages vaud

La grande majorité des demandes formulées par la ville ont été traitées et les modifications obtenues. Certaines demandes feront toutefois l'objet d'études complémentaires afin d'être inscrites à la modification n°4 du PLU-h.

C'est le cas de deux demandes qui n'ont pas été prises en compte par la Métropole dans cette modification. La première concerne le changement de zonage du 4-10, rue de l'Égalité (passage en zone URi1 au regard de la morphologie voisine) et la seconde, la création d'un périmètre d'intérêt patrimonial sur le sud de l'avenue Roger Salengro.

Comme la ville s'y était engagée, une réunion de présentation des demandes de modifications à destination des bureaux des conseils de quartiers a été organisée le 16 mars 2022. Cette réunion s'est tenue sous la forme de tables rondes lors desquelles une présentation des différentes demandes formulées par la Ville a été faite, puis les avis et remarques ont été recueillis. Les conclusions de cette rencontre ont notamment permis de mettre en avant les points suivants :

- la méthode de consultation employée a été particulièrement appréciée. Les conseils de quartier ont souligné la pertinence de ce mode de concertation, engagé par la Ville en mai 2021 avec deux présentations destinées à la fois aux conseils de quartier et à l'ensemble des habitants de la Commune. L'objectif est de poursuivre ces réflexions collectives, en reprenant la dynamique engagée en vue des futures modifications du PLU-h,
- les conseils de quartier ont également mis l'accent sur le bien-fondé des modifications présentées, sur leur cohérence et leur prise en compte des enjeux des différents territoires. Les conseillers de quartiers ont ainsi approuvé ces modifications, faisant montre d'une bonne appropriation des différents sujets abordés.
- les principaux questionnements ont été formulés sur des sujets de mobilité. Ceux-ci ne relèvent pas directement du PLU-h, la politique de déplacement étant notamment conçue dans le cadre du plan de déplacement urbain (PDU), puis retranscrite dans le règlement du PLU-h.

Pour mémoire, l'enquête publique relative à la modification n°3 du PLU-h, ouverte le 28 février se poursuit jusqu'au 5 avril 2022.

Cette enquête nous permet de réitérer officiellement, par le biais de la présente délibération, les demandes de la Ville non satisfaites, de demander certains ajustements techniques et de porter les remarques faites par les conseils de quartiers au dossier d'enquête publique.

En conséquence, je vous propose :

- ▶ de réitérer au titre de l'enquête publique en cours, les demandes suivantes :
 - protection patrimoniale de l'avenue Roger Salengro : demande de création d'un périmètre d'intérêt patrimonial sur la section de l'avenue comprise entre la rue Germaine Tillon et la route de Genas ;
 - morphologie urbaine des territoires : demande du changement de zonage de la section sud-est de la rue de l'Égalité (actuellement en zonage permettant la construction de collectifs) pour un zonage adapté à l'existant composé de maison de ville.
- ▶ de solliciter l'ajustement technique suivant :
 - orientation d'aménagement n°8 (site de la clinique de l'Union) : repositionnement des secteurs d'habitat intermédiaire en front de rue Louis Duclos et des secteurs d'habitat individuel groupé en cœur d'îlot. Mise en place d'une hauteur graphique

dans les secteurs d'habitats intermédiaire conforme aux
permettant le R+1+combles ;

Envoyé en préfecture le 01/04/2022
Reçu en préfecture le 01/04/2022
Affiché le
ID : 069-216902569-20220331-V_DEL_220331_7-DE

- périmètre d'intérêt patrimonial B4 : il convient de rectifier une erreur de plume dans le nom du lotissement en remplaçant le nom « GIVERT-IZIEUX » par « GIVET-IZIEUX ».

LE CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 01/04/2022

Reçu en préfecture le 01/04/2022

Affiché le



ID : 069-216902569-20220331-V_DEL_220331_7-DE

Vu les articles L2121-29, L2121-1 à L2121-23, R2121-9 et R2121-10 du code général des collectivités territoriales (CGCT) qui concernent le conseil municipal et ses modalités de fonctionnement ;

Vu les articles L.153-36 et suivants du code de l'urbanisme et notamment l'article L.153-41 relatifs à la procédure de modification d'un plan local d'urbanisme et à la procédure d'enquête publique ;

Considérant la procédure de modification du PLU-h engagée par la Métropole de Lyon le 12 octobre 2020 ;

Considérant les demandes adressées par la Ville à la Métropole par courriers en date des 23 décembre 2020, le 19 janvier et le 12 juillet 2021 ;

Considérant la concertation tenue du 13 avril au 20 mai 2021 et son bilan en date du 16 septembre 2021 ;

Considérant les conclusions de la réunion de travail avec les conseils de quartier en date du 16 mars 2022 ;

Entendu le rapport présenté le 31 mars 2022 par Monsieur Matthieu FISCHER, troisième adjoint, délégué à l'Environnement, à la Transition écologique, à l'Urbanisme ;

► de réitérer au titre de l'enquête publique en cours, les demandes suivantes :

- protection patrimoniale de l'avenue Roger Salengro : demande de création d'un périmètre d'intérêt patrimonial sur la section de l'avenue comprise entre la rue Germaine Tillon et la route de Genas ;

- morphologie urbaine des territoires : demande du changement de zonage de la section sud-est de la rue de l'Égalité (actuellement en zonage permettant la construction de collectifs) pour un zonage adapté à l'existant composé de maison de ville.

► de solliciter l'ajustement technique suivant :

- orientation d'aménagement n°8 (site de la clinique de l'Union) : repositionnement des secteurs d'habitat intermédiaire en front de rue Louis Duclos et des secteurs d'habitat individuel groupé en cœur d'îlot. Mise en place d'une hauteur graphique dans les secteurs d'habitats intermédiaire conforme aux orientations d'aménagement permettant le R+1+combles ;

- périmètre d'intérêt patrimonial B4 : il convient de rectifier une erreur de plume dans le nom du lotissement en remplaçant le nom « GIVERT-IZIEUX » par « GIVET-IZIEUX ».

Nombre de suffrages exprimés : 41
Votes Pour : 37
Votes Contre : 0
Abstention : 4
Sans participation : 0

Ainsi fait et délibéré le jeudi 31 mars 2022.

Envoyé en préfecture le 01/04/2022
Reçu en préfecture le 01/04/2022
Affiché le 
ID : 069-216902569-20220331-V_DEL_220331_7-DE

Pour extrait conforme,

#signature#